

Guide pratique du candidat - Se préparer aux concours ITRF de droit commun

PARFAIRE
Pour Aider les Responsables de Formation des établissements
d'enseignement supérieur dans leurs Activités d'Intervention et de Recherche

Association Parfaire - Ministère de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche - © PARFAIRE -
Dernière MAJ : 2017

Table des matières



I - Introduction	4
II - Les métiers de la Recherche et de la Formation	5
III - Portraits de lauréats	7
IV - Chiffres clés Concours ITRF	8
V - Mieux connaître l'enseignement supérieur et la recherche	11
VI - Votre dossier de candidature	12
1. La préparation	12
1.1. Comment vous inscrire, imprimer, enregistrer votre dossier et devenir inscrit	12
1.2. Les écrits professionnels	13
2. Les pièces à joindre	15
2.1. Reprendre la feuille "Constitution du dossier" et lister	15
2.2. Préparer ses photocopies	15
2.3. Présenter son dossier	16
2.4. Respecter l'ordre des documents et des pièces jointes	17
3. L'envoi et le suivi du dossier	17
3.1. L'envoi du dossier	17
3.2. Le suivi du dossier	17
VII - Vous préparer aux épreuves d'admissibilité	18
1. Le jury d'admissibilité	18
1.1. Le rôle du jury d'admissibilité	18
1.2. La composition du jury d'admissibilité	18
1.3. Le fonctionnement et les règles du jury d'admissibilité	19
1.4. La délibération et la proclamation des résultats d'admissibilité	19
2. Les épreuves écrites d'admissibilité	20
2.1. Que dit la réglementation ?	20
2.2. Présentation de l'épreuve	20
2.3. Où trouver les programmes des concours et les annales des années précédentes ?	21
VIII - Vous préparer aux épreuves d'admission	22
1. Le jury d'admission	22
1.1. Le rôle du jury d'admission	22
1.2. La composition du jury d'admission	22
1.3. Le fonctionnement et les règles du jury d'admission	23
1.4. La délibération et la proclamation des résultats d'admission	23

2. Les épreuves professionnelles d'admission	23
2.1. Que dit la réglementation ?	23
2.2. Fonction et enjeux de cette épreuve professionnelle	23
2.3. Quelques repères sur le déroulement de cette épreuve	24
2.4. Supports d'aide et liens utiles pour réviser	24
3. Le Curriculum vitae et la lettre de motivation	24
3.1. Découverte du CV et de la lettre de motivation	24
3.2. Le contenu du CV	25
3.3. Le contenu de la lettre de motivation	26
4. L'entretien avec le jury d'admission	26
4.1. Que dit la réglementation ?	26
4.2. Quels sont les objectifs de cette épreuve?	27
4.3. Comment appréhender votre convocation à cette épreuve ?	27
4.4. Comment se déroule l'entretien avec le jury ?	28
4.5. Le temps imparti pour l'entretien	28
4.6. Préparation de votre exposé	28
4.7. Contenu de l'exposé	29
4.8. Comment vous préparer aux questions du jury ?	30
IX - Téléchargement	34
X - Remerciements	35
XI - Glossaire	36
XII - Abréviations	38

Introduction



L'Association PARFAIRE, vous présente le "*Guide pratique du candidat - Se préparer aux concours ITRF*"

Vous avez la possibilité de télécharger l'intégralité de ce guide en format PDF (afin de le consulter hors ligne ou de l'imprimer) en vous rendant dans l'espace *Téléchargement*.



Les métiers de la Recherche et de la Formation



Intégrer le monde de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, c'est possible grâce aux concours ITRF (Ingénieurs, Techniciens de Recherche et Formation). En 2015, près de 2400 personnes ont été lauréates d'un concours ITRF.

En effet, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche recrute chaque année par voie de concours des personnels Ingénieurs, Techniques de Recherche et de Formation (I.T.R.F.). La diversité des métiers se traduit en 240 emplois-types répartis en 8 branches d'activité professionnelle (B.A.P.). La pluridisciplinarité des établissements affectataires⁼ requiert des compétences dans de nombreux domaines:

BAP A : Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement

BAP B : Sciences chimiques et Sciences des matériaux

BAP C : Sciences de l'Ingénieur et instrumentation scientifique

BAP D : Sciences Humaines et Sociales

BAP E : Informatique, Statistiques et Calcul scientifique

BAP F : Culture, Communication, Production et diffusion des savoirs

BAP G : Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention

BAP J : Gestion et Pilotage

Devenir un personnel ITRF^{AA}, c'est avoir l'opportunité d'exercer dans :

- des établissements d'enseignement supérieur (universités, instituts nationaux polytechniques, écoles d'ingénieurs),
- des établissements publics de recherche ou d'enseignement supérieur et de recherche,
- de grands établissements (Collège de France, Conservatoire National des Arts et Métiers, Institut de France, Muséum National d'Histoire Naturelle, Observatoire de Paris),
- des établissements sous tutelle du Ministère de l'Éducation Nationale (C.E.R.E.Q., C.N.D.P., C.N.E.D., O.N.I.S.E.P.) et des établissements publics locaux d'enseignement,
- des Rectorats d'Académie.

En intégrant le corps des ITRF, vous participerez à la transmission des savoirs par le biais des activités liées de manière directe ou indirecte à l'enseignement mais aussi à l'avancée des connaissances en devenant un des acteurs de la Recherche en France.

Vous avez un CAP, un Bac, une licence ou un doctorat ? Vous êtes jardinier, ingénieur en techniques des sciences des matériaux, électricien de bâtiment, ingénieur en hygiène et sécurité, gestionnaire de parcs informatiques, assistant juridique, responsable des ressources documentaires ou gestionnaire des ressources humaines ? Les activités des personnels ITRF sont indispensables au fonctionnement des établissements, alors venez rejoindre les effectifs du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche !

Dès à présent, consultez la base *REFERENS* pour prendre connaissance de la cartographie des métiers par branche d'activité professionnelle et ainsi déterminer l'emploi-type⁼ correspondant à votre profil puis informez-vous sur les modalités d'accès aux concours, consultez le calendrier des

concours et renseignez-vous sur les possibilités d'évolution de carrière.

La plupart des universités disposent d'un espace recrutement sur leur site Internet. Dans cet espace, vous trouverez les profils de poste correspondant aux concours ouverts.

Ce guide vous donnera les éléments et les informations indispensables pour vous inscrire et vous préparer dans les meilleures conditions aux différentes épreuves des concours ITRF.

Portraits de lauréats



Emmanuelle CRAVOISIER

Ingénieur de Recherches (IGR) BAP E "Architecte des systèmes d'information"

Responsable de la Direction des Infrastructures et des Systèmes d'Information à l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV)

La vidéo est disponible sur la version en ligne.

Laurent GUTIERREZ

Ingénieur de Recherches (IGR) BAP A "Ingénieur biologiste en plateforme scientifique",

Responsable d'une plateforme de biologie moléculaire à l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV)

La vidéo est disponible sur la version en ligne.

Juliette LALANDE

Technicien (TCH), BAP E "Gestionnaire de parc informatique et télécommunications"

Université de Lille 2

La vidéo est disponible sur la version en ligne.

Célia MBENGUE

Ingénieur d'Etudes (IGE) BAP E "Ingénieur statisticien"

Ingénieur Statisticien à l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV)

La vidéo est disponible sur la version en ligne.

Chiffres clés Concours ITRF



Pour illustrer les possibilités de réussite à ces concours, et ce faisant vous inciter à vous y inscrire, nous vous proposons de consulter ci-dessous les principales statistiques de la session 2015.

LES STATISTIQUES GLOBALES

Nombre total de concours toutes catégories et tous corps confondus : 1901

Nombre de postes offerts toutes catégories et tous corps confondus : 2926

Nombre de préinscrits toutes catégories et tous corps confondus : 73125

Nombre d'inscrits toutes catégories et tous corps confondus : 49096

Nombre de dossiers candidats recevables toutes catégories et tous corps confondus (remplissant toutes les conditions pour se présenter au concours pour lequel ils se sont inscrits) : 48828

Nombre de présents à l'admissibilité toutes catégories et tous corps confondus : 42359

Nombre d'admissibles toutes catégories et tous corps confondus : 14576

Taux de réussite (admissibles/inscrits) toutes catégories et tous corps confondus : 29.69%

Nombre de présents à l'admission toutes catégories et tous corps confondus : 8436

Nombre d'admis sur Liste Principale toutes catégories et tous corps confondus : 2398

Nombre d'admis sur Liste Complémentaire toutes catégories et tous corps confondus : 1398

LES STATISTIQUES DÉTAILLÉES

Les chiffres et les taux de réussite indiqués concernent l'ensemble des emplois, tous corps (IGR, IGE, ASI, TCH et ATRF) et toutes natures (Interne, Externe, réservés) confondus dans une même BAP (Branches d'Activités Professionnelles).

BAP A – Session 2015

Nombre total d'emplois offerts au niveau national : 226

Nombre de candidats présents à l'admissibilité : 2 206

Nombre d'admissibles : 906

41 % des candidats ont été retenus

Nombre de candidats présents à l'admission : 662

Le rapport entre le nombre de présents à l'admission et le nombre d'emplois offerts, laisse apparaître 34% de chance de réussite

Nombre d'admis sur Liste Principale : 201

30% des candidats présents à l'admission ont été retenus

BAP B – Session 2015

Nombre total d'emplois offerts au niveau national : 135

Nombre de candidats présents à l'admissibilité : 1 349

Nombre d'admissibles 538

40 % des candidats ont été retenus

Nombre de candidats présents à l'admission : 403

Le rapport entre le nombre de présents à l'admission et le nombre d'emplois offerts, laisse apparaître plus de 33 % de chance de réussite

Nombre d'admis sur Liste Principale : 128

32% des candidats présents à l'admission ont été retenus

BAP C – Session 2015

Nombre total d'emplois offerts au niveau national : 134

Nombre de candidats présents à l'admissibilité: 1 104

Nombre d'admissibles : 675

61 % des candidats ont été retenus

Nombre de candidats présents à l'admission : 389

Le rapport entre le nombre de présents à l'admission et le nombre d'emplois offerts, laisse apparaître plus de 34 % de chance de réussite

Nombre d'admis sur Liste Principale : 109

28 % des candidats présents à l'admission ont été retenus

BAP D – Session 2015

Nombre total d'emplois offerts au niveau national : 27

Nombre de candidats présents à l'admissibilité : 403

Nombre d'admissibles : 144

36 % des candidats ont été retenus

Nombre de candidats présents à l'admission : 89

Le rapport entre le nombre de présents à l'admission et le nombre d'emplois offerts, laisse apparaître plus de 30 % de chance de réussite

Nombre d'admis sur Liste Principale : 21

23 % des candidats présents à l'admission ont été retenus

BAP E – Session 2015

Nombre total d'emplois offerts au niveau national : 381

Nombre de candidats présents à l'admissibilité : 6 594

Nombre d'admissibles : 2 628

40% des candidats ont été retenus

Nombre de candidats présents à l'admission : 1 241

Le rapport entre le nombre de présents à l'admission et le nombre d'emplois offerts, laisse apparaître près de 31 % de chance de réussite

Nombre d'admis sur Liste Principale : 321

26 % des candidats présents à l'admission ont été retenus

BAP F – Session 2015

Nombre total d'emplois offerts au niveau national : 358

Nombre de candidats présents à l'admissibilité : 3 609

Nombre d'admissibles : 1 394

39% des candidats ont été retenus

Nombre de candidats présents à l'admission : 858

Le rapport entre le nombre de présents à l'admission et le nombre d'emplois offerts, laisse apparaître 42% de chance de réussite

Nombre d'admis sur Liste Principale : 289

34 % des candidats présents à l'admission ont été retenus

BAP G – Session 2015

Nombre total d'emplois offerts au niveau national : 283

Nombre de candidats présents à l'admissibilité : 2 176

Nombre d'admissibles : 1 034

48% des candidats ont été retenus

Nombre de candidats présents à l'admission : 692

Le rapport entre le nombre de présents à l'admission et le nombre d'emplois offerts, laisse apparaître 41% de chance de réussite

Nombre d'admis sur Liste Principale : 227

33% des candidats présents à l'admission ont été retenus

BAP J - Session 2015

Nombre total d'emplois offerts au niveau national : 1 382

Nombre de candidats présents à l'admissibilité : 24 918

Nombre d'admissibles : 7 257

29 % des candidats ont été retenus

Nombre de candidats présents à l'admission : 4 088

Le rapport entre le nombre de présents à l'admission et le nombre d'emplois offerts, laisse apparaître 34% de chance de réussite

Nombre d'admis sur Liste Principale : 1 102

27% des candidats présents à l'admission ont été retenus

Mieux connaître l'enseignement supérieur et la recherche

IV

Les concours ITRF vous ouvriront les portes de l'enseignement supérieur. Comprendre le fonctionnement de ces établissements est indispensable pour préparer au mieux votre concours.

En effet, en fonction du concours auquel vous postulez et plus précisément de la BAP^A, le jury attendra de vous que vous ayez des connaissances :

- sur la fonction publique, puisque la réussite à un concours vous permettra d'accéder au statut de fonctionnaire.
- sur le fonctionnement de l'enseignement du supérieur et de la recherche. Il est attendu de vous de connaître le milieu dans lequel s'exercent les fonctions ITRF ; milieu dans lequel vous allez être amené à travailler. L'enseignement du supérieur et de la recherche est un secteur en pleine évolution, puisque de nombreuses réformes impactent son fonctionnement.
- sur l'établissement dans lequel vous postulez : avant de se présenter à l'oral du concours, vous devez vous être renseigné sur l'établissement. Sur le site internet de l'établissement vous trouverez des informations utiles : l'organigramme, les spécialités d'enseignement, quelques chiffres...
- sur le métier puis sur le profil de poste si elle existe.

Le niveau de connaissances attendu dans ces domaines (Fonction publique, enseignement ou métiers) dépend largement du concours choisi. Dans les concours de BAP J, il est souvent attendu une connaissance plus approfondie du fonctionnement de l'enseignement supérieur et de la recherche. Dans d'autres BAP techniques ou scientifiques, la connaissance du métier reste prépondérante.

Selon le concours auquel vous postulez, les révisions ne seront donc pas les mêmes, n'oubliez pas que le jury va apprécier l'adéquation entre vos compétences et celles exigées pour occuper le poste. Mais il s'agit avant tout d'un recrutement, la connaissance de l'environnement professionnel et de la structure démontrera votre intérêt ainsi que votre motivation.

Conseil

Pour mieux connaître le fonctionnement de l'enseignement supérieur et plus particulièrement les universités, voici quelques ressources qui pourront vous aider :

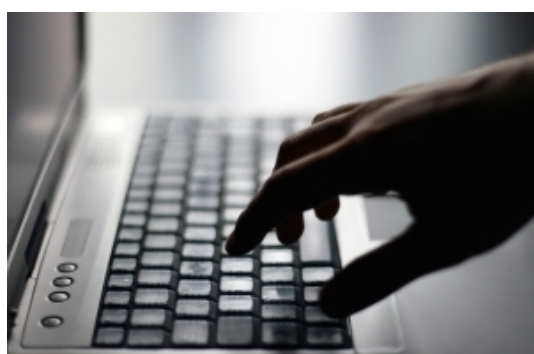
- La brochure *"Structure et Fonctionnement"* élaborée par l'association Parfaire peut constituer une base de révision. Cette brochure propose un panorama assez complet : du fonctionnement des établissements de l'enseignement supérieur, de ses instances (Président, les différents conseils...) , de ses personnels (administratifs, enseignants...) , de l'enseignement et de la recherche..
- *Le site de la fonction publique*
- *Le site du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche*
- *Les dossiers thématiques du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche*
- *Le site de l'Agence de Mutualisation des Universités et Établissements (AMUE)*

Votre dossier de candidature



1. La préparation

1.1. Comment vous inscrire, imprimer, enregistrer votre dossier et devenir inscrit



Inscription

Les dates d'ouverture et de clôture du registre des inscriptions sont fixées par arrêté et paraissent au Journal Officiel (Se référer au *site institutionnel Legifrance*).

1.1.1. Inscription

Vous devez vous inscrire via Internet sur *le site du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche* entre les dates d'ouverture et de clôture des inscriptions. Vous aurez à l'issue de votre inscription, à télécharger et à imprimer un dossier. D'une année à l'autre, la structure et le contenu de ces dossiers peuvent varier, aussi il est impératif d'utiliser le dossier proposé sur le site du ministère pour l'année en cours. Tout dossier d'une année précédente sera refusé.

Remarque

Vous devez préciser si :

- Vous vous êtes déjà inscrit cette année et vous souhaitez vous inscrire à un autre concours ou à un autre examen professionnel ITRF
- Vous vous inscrivez pour la première fois cette année à un concours ou à un examen professionnel ITRF

Et vous pouvez également :

- Consulter le suivi détaillé de vos candidatures et prendre connaissance des calendriers prévisionnels actualisés des épreuves des concours auxquels vous êtes inscrit
- Consulter les résultats d'admissibilité⁼ et d'admission⁼ des concours et des examens professionnels, que vous soyez ou non inscrit à l'un d'entre eux.

Après avoir saisi des informations vous concernant (nom, prénom, date de naissance...), pour tout type de concours vous devez sélectionner le corps (IGR^{AA}, IGE^{AA}, ASI^{AA}, TCH^{AA} classe supérieure, TCH classe normale, ATRF^{AA}), la nature (interne ou externe), la BAP^{AA} et l'emploi type⁼ de votre

choix.

Pour les concours de catégorie C et B, vous devrez sélectionner l'académie=de votre choix.

Pour les concours de catégorie A, vous devez sélectionner le ou les établissements affectataires(s) de votre choix.

Vous pouvez donc vous inscrire à un ou plusieurs concours de droit commun, de votre choix.

1.1.2. Impression

Vous avez instruction d'*imprimer vous-mêmes vos dossiers sur Internet*, une fois votre candidature validée.

Vous devez télécharger votre dossier d'inscription personnalisé immédiatement après confirmation par le site web de la prise en compte de votre inscription ; mais également tout au long de la période d'ouverture du registre des inscriptions, depuis la rubrique "Suivi détaillé de vos candidatures" du site internet. Vous devez renseigner un e-mail valide lors de votre inscription, vous recevrez ces documents en pièce jointe du courriel de confirmation qui vous est adressé.

Attention

Un dossier de candidature unique est produit pour tous les concours de catégorie A de même type (même corps, même BAP, même emploi type, même nature), quel que soit le nombre d'affectataires retenus lors de votre inscription. Ce dossier de candidature rappelle la liste des affectataires, seuls les établissements au titre desquels vous vous êtes inscrits seront cochés.

1.1.3. Envoi du dossier

Une fois le dossier de candidature complété, vous devez le retourner au centre organisateur du concours, au plus tard le jour de clôture des inscriptions, cachet de la poste faisant foi. Il est conseillé d'envoyer votre dossier en recommandé.

Les coordonnées du centre organisateur, ainsi que la date de clôture des inscriptions figurent en bas de la première page du dossier.

Attention

L'envoi par la voie postale est valable pour tous les candidats ce qui exclut d'une part le dépôt du dossier au centre organisateur et, d'autre part, pour un candidat qui serait en poste au sein même du centre organisateur l'envoi du dossier par le voie du courrier interne à l'établissement.

Le candidat est responsable de l'acheminement de son dossier dans les délais impartis.

1.2. Les écrits professionnels

Des écrits professionnels vous seront demandés pour tous les types de concours.

- Pour *les concours externes d'IGE et d'IGR*, vous devrez compléter:
 - le descriptif des "travaux" (une page), y joindre les justificatifs dans l'ordre répertorié sur le formulaire
 - le descriptif des "activités professionnelles" (2 pages maximum)
 - les organigrammes structurel (positionnement du service dans l'établissement d'exercice) et fonctionnel (positionnement du poste dans la structure)
- Pour *les concours internes de TCH, ASI, IGE et IGR*, vous devrez fournir:
 - le descriptif des "travaux" (une page), y joindre les justificatifs dans l'ordre répertorié sur le formulaire
 - le "rapport d'activité" (deux pages MAXIMUM)
 - les organigrammes structurel (positionnement du service dans l'établissement d'exercice) et fonctionnel (positionnement du poste dans la structure) avec cachet et signature du responsable du service ou de l'établissement
- Pour *le concours interne d'adjoint technique*, vous devez compléter :
 - l'état des services publics

- l'annexe à l'état des services publics - descriptif des fonctions
- l'état des services privés

1.2.1. "Rapport d'activités" (concours interne) et "activités professionnelles" (concours externe)

Le fond

C'est un document écrit qui doit permettre au jury d'appréhender :

- votre profil professionnel
- votre niveau de compétence.

Méthode

Vous devez :

- décrire vos différentes fonctions, présenter vos missions et activités
- mettre en évidence vos compétences, les formations suivies
- faire apparaître votre niveau de qualification et votre degré de responsabilité
- faire ressortir l'adéquation entre votre parcours professionnel et l'emploi type du concours sur lequel vous postulez.
- mettre en relation ces activités avec le ou les partenaires internes et/ou externes
- argumenter et personnaliser votre rapport en utilisant des données chiffrées.

Rédiger un rapport sur ses activités professionnelles revient à faire un bilan, *une introspection sur votre parcours professionnel*, réfléchir aux éléments pertinents de votre parcours à mettre en valeur, en gardant à l'esprit l'obligation de « coller » à l'emploi type du concours.

La forme

Composé de *deux pages MAXIMUM*, cet écrit doit être rédigé, dactylographié, bien orthographié et construit selon un plan explicite : une introduction, un développement et une conclusion.

- L'introduction, courte et succincte, doit permettre au jury de comprendre votre parcours de la formation initiale au dernier poste occupé et d'annoncer votre plan.
- Le développement doit faire apparaître un plan réfléchi, chronologique ou thématique.
- La conclusion est un rappel condensé de vos atouts et doit faire apparaître vos motivations, il faut convaincre le jury de la pertinence de votre candidature.

Conseil

- Il faut respecter les consignes par rapport au nombre de pages. Rédiger plus de deux pages vous fait courir le risque de ne pas être lu.
- Une formulation active est préférable, le « JE » est de rigueur.
- Il faut être synthétique mais précis, ne pas se noyer dans les détails.
- Décrire ses activités, c'est soigner son vocabulaire, le travailler, le diversifier, faire une bonne utilisation des termes, employer le vocabulaire technique adapté.

Pour vous aider dans la rédaction de votre rapport d'activité, vous pouvez consulter la *brochure Rapport d'activités* rédigée par PARFAIRE.

1.2.2. Organigrammes

L'organigramme est une représentation schématique des liens fonctionnels, organisationnels et hiérarchiques d'un organisme, d'une entreprise, d'un établissement.

Le structurel (ou hiérarchique)

Il présente l'organisation d'un établissement et/ou d'une structure en montrant les relations de subordination entre les différents éléments (services, labo..) et entre les agents.

Vous devez apparaître clairement sur l'organigramme (votre nom peut être surligné, de couleur...).

Certains établissements ou structures sont dotés d'un organigramme officiel, ou ont une organisation complexe, dans ce cas, vous pouvez joindre un second organigramme : "l'officiel" et un autre où vous apparaissez clairement.

Cet organigramme doit faire l'objet d'une validation par votre supérieur hiérarchique.

Le fonctionnel

Il vient en appui du rapport d'activité.

Soit il illustre les relations fonctionnelles que vous entretenez :

- avec des collègues de votre service
- avec d'autres services de l'établissement
- avec des partenaires extérieurs

Soit il illustre vos missions et activités. Dans ce type d'organigramme, vous devez apparaître au centre du schéma.

1.2.3. Aide à la rédaction du feuillet "les travaux"

Ce document permet de détailler des points bien particuliers que sont des réalisations spécifiques auxquelles le candidat a contribué comme :

- des publications (préciser si c'est à titre d'auteur principal, de coauteur ou de collaborateur); s'il s'agit d'un mémoire, joindre uniquement la page de garde et l'historique ou le sommaire, idem pour les ouvrages, les articles courts peuvent être photocopiés dans leur intégralité.
- des communications lors de manifestations diverses (colloques, séminaires...) - joindre les plaquettes de communication, les programmes...
- des formations assurées - joindre les supports de formation ou le sommaire si trop long
- des rapports techniques, des appareillages, logiciels, protocole, schéma, etc.

Il faut que ce soit des réalisations que le candidat ait conçues et d'envergure. Il ne s'agit pas de lister les productions réalisées dans le cadre quotidien de la fonction (exemples : note de synthèse, compte rendu....).

Attention

Ne pas communiquer d'éléments confidentiels ou nominatifs - les documents ne seront pas restitués à l'issue des épreuves d'admissibilité.

2. Les pièces à joindre

2.1. Reprendre la feuille "Constitution du dossier" et lister

La constitution du dossier représente une étape importante qu'il ne faut pas négliger. Un dossier bien présenté, qui respecte la demande des établissements organisateurs de concours, facilitera sa lecture et permettra d'éviter des erreurs.

Comment s'organiser ?

Dans le dossier que vous imprimerez, vous trouverez une page intitulée "constitution du dossier", sur laquelle figurent :

- la liste des documents à remplir et éventuellement à signer
- la liste des copies de documents à insérer et des pièces à ajouter (organigrammes, contrats de travail, diplômes, arrêtés, etc)
- l'ordre dans lequel présenter le dossier
- si nécessaire, le certificat médical relatif aux aménagements des épreuves de concours (à faire compléter par un médecin agréé)
- les justificatifs de travaux si vous avez rempli ce formulaire
- si nécessaire, la demande d'équivalence

2.2. Préparer ses photocopies

- Copie de la carte nationale d'identité recto-verso en cours de validité

 Attention

Pour les concours de catégorie B et C : il faut posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un état membre de la Communauté Européenne ou faisant partie de l'espace économique européen

Pour les concours de catégorie A : il n'y a pas de condition de nationalité

- Copie du certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense, si vous avez moins de 25 ans
- Copies des diplômes ou attestations de réussite aux examens et formations
- Copies des arrêtés, contrats ou certificats de travail selon les cas

 Conseil

N'attendez pas le dernier moment pour constituer votre dossier.

Pour les concours internes, vérifier auprès de votre établissement que votre état de carrière est à jour.

2.3. Présenter son dossier

La présentation du dossier avant son envoi est importante. Vous devez vous conformer à ce qui est demandé, à savoir :

- NI RELIÉ
- NI AGRAFÉ
- NI MODIFIÉ
- NI IMPRIMÉ EN RECTO-VERSO

Les documents fournis doivent être *dûment renseignés, signés et présentés dans l'ordre demandé.*

2.3.1. Que pouvez-vous enlever ?

Veillez à laisser dans votre dossier tous les imprimés que vous avez complétés, ils donnent des informations sur votre situation. Si vous ne demandez pas d'équivalence, vous n'avez pas à joindre les documents de demande d'équivalence. De même, si vous ne demandez pas d'aménagement des épreuves, il n'est pas nécessaire de joindre le formulaire relatif au certificat médical.

 Attention

N'ajoutez pas de documents supplémentaires dans votre dossier (lettre de recommandation ou autre...) Vérifiez bien que toutes les pièces demandées figurent dans le dossier dans l'ordre précisé sur la page "constitution du dossier".

2.3.2. Que devez-vous laisser ?

Pensez à laisser les documents relatifs aux états de services publics et privés même si vous n'avez pas travaillé dans le privé ou le public. Le service organisateur saura ainsi que vous n'avez pas oublié de remplir l'un de ces documents. N'hésitez pas en outre à rayer ces documents si vous n'avez pas effectué de service dans l'un des domaines.

2.4. Respecter l'ordre des documents et des pièces jointes



Il est à noter que toutes les pages du dossier sont numérotées. Il est indispensable de veiller à cet ordre pour finaliser son dossier.

3. L'envoi et le suivi du dossier

3.1. L'envoi du dossier

Veillez à respecter la date limite de dépôt des candidatures qui figure sur la première page de votre dossier; cela est *impératif*.

Votre dossier complet, dûment rempli et signé doit être retourné *au plus tard* à cette date limite, le cachet de la poste faisant foi. Il est à envoyer à l'adresse indiquée sur la première page de votre dossier.

Attention

Ne pas attendre le dernier jour car cela peut entraîner une oblitération postérieure à la date limite de dépôt de dossier. Dans le cas d'un envoi tardif, veuillez à faire oblitérer votre dossier immédiatement, afin que le cachet de la poste soit valable.

3.2. Le suivi du dossier

Votre numéro de candidat et le code secret associé, attribués lors de l'enregistrement de votre inscription, vous permettront de suivre l'évolution de votre candidature sur le site web du ministère :

- réception de votre dossier par le centre organisateur
- pièces manquantes à faire parvenir au centre organisateur dans les plus brefs délais
- décision de la commission d'équivalence, le cas échéant
- calendrier prévisionnel des épreuves, puis, le moment venu, convocations
- résultats d'admissibilité
- résultats d'admission
- relevé de notes, une fois le concours terminé.

Attention

Signalez au centre organisateur de votre concours tout changement d'adresse postérieur à l'envoi de votre dossier.

Vous préparer aux épreuves d'admissibilité

VI

1. Le jury d'admissibilité

1.1. Le rôle du jury d'admissibilité



Jury d'admissibilité

Son rôle est d'évaluer les candidats à partir des compétences requises pour occuper l'emploi-type. La fiche emploi-type figure sur *le site Referens*. Ce qui n'empêche nullement le jury de consulter le profil de poste rédigé par l'établissement affectataire= lequel détaille précisément le profil recherché.

Pour tous les concours internes quelle que soit la catégorie et pour les concours externes IGR et IGE, ainsi que pour les concours IGE 3ème voie, le jury d'admissibilité étudie les dossiers des candidats.

Pour les concours externes d'ASI, TCH, ATRF ainsi que pour le concours de 3ème voie ASI, le jury d'admissibilité, après avoir élaboré le sujet, corrige les épreuves écrites réalisées par les candidats.

Attention

Le jury est souverain, il est seul compétent pour le choix, le cas échéant, du sujet de l'épreuve écrite et de la sélection des candidats admissibles. Il n'est nullement tenu de motiver ses décisions ni de communiquer le barème de notation.

1.2. La composition du jury d'admissibilité

Les arrêtés de nomination de jury doivent être affichées par l'établissement en charge de l'organisation du recrutement sur les lieux des épreuves et dans ses locaux pendant toute la durée des épreuves.

Pour les recrutements de catégorie A, ils doivent être affichés par l'établissement en charge de l'organisation de la phase du recrutement : le centre organisateur pour l'admissibilité, l'établissement affectataire pour l'admission.

Ils doivent également être mis en ligne sur leurs sites internet durant la même période.

Le jury d'admissibilité est composé d'au moins 5 membres appartenant à un corps au moins égal à celui permettant d'occuper le ou les emplois ouverts aux concours :

- un président représentant le Ministre,
- 4 membres (dont trois experts pour les catégories A= et un expert pour les concours de catégorie B et C)
- 1 ou plusieurs suppléants.

La composition du jury doit respecter la parité^{en} hommes/femmes, assurer la diversité géographique et la diversité des corps.



Remarque

Peuvent siéger dans les jurys d'admissibilité des personnes du secteur public (enseignants, personnels BIATSS titulaires ou non) et des salariés du secteur privé

Les différents membres du jury ont chacun un rôle :

- le *président* : coordonne le travail du jury (définit les méthodes de travail, le choix des sujets, le barème de notation, veille à la régularité des épreuves et à leur bon déroulement).
- l'*expert* valide le sujet ainsi que les profils de poste de catégorie B et C, il garantit l'adéquation entre le niveau du concours et l'évaluation. Un expert est un « spécialiste » de l'emploi-type (le métier) et/ou de la branche d'activité professionnelle (BAP). Il est inscrit sur une liste établie par le ministère et mise à jour tous les ans.
- les *membres du jury* d'admissibilité sont tous extérieurs à l'établissement affectataire pour les concours de catégorie A.



Attention

C'est seulement pour les concours de catégories A que le jury d'admissibilité est distinct de celui de l'admission.

1.3. Le fonctionnement et les règles du jury d'admissibilité

Pour les concours internes quelle que soit la catégorie, le jury étudie les dossiers des candidats

Il étudie les pièces, particulièrement les pièces relatives au parcours professionnel. Il vérifie l'adéquation entre le profil du candidat et l'emploi-type proposé au concours. Une grille de notation est élaborée par le jury (prise en compte de différents critères), une note finale est attribuée après harmonisation entre les membres du jury.

Pour les concours externes d'ASI, TCH classe supérieure, TCH classe normale et ATRF:

Le jury élabore un sujet et un barème pour l'épreuve écrite en adéquation avec le *programme officiel*. A l'issue de l'épreuve le jury se réunit pour corriger les copies et les noter.

Les obligations du jury

Impartialité, souveraineté, discrétion, égalité de traitement des candidats et unicité.

1.4. La délibération et la proclamation des résultats d'admissibilité

Que ce soit pour l'étude de dossiers ou pour l'épreuve écrite, une note est attribuée après harmonisation entre les membres du jury.

La liste nominative des candidats admissibles est signée par le Président du jury puis publiée sur le site internet du ministère et affichée dans les locaux du centre organisateur du concours.



Remarque

Aucun résultat n'est communiqué directement aux candidats (par téléphone ou mail) par le centre organisateur de tout ou partie des épreuves du concours. Les résultats sont affichés sur le lieu de l'épreuve et consultables sur le site web du ministère. Le détail des notes d'admissibilité est transmis aux candidats à la fin de toutes les épreuves du concours.

2. Les épreuves écrites d'admissibilité

2.1. Que dit la réglementation ?

Sont concernés par ces épreuves écrites : les candidats aux concours externes d'Assistant ingénieur, de Technicien (classe supérieure et classe normale), d'Adjoint Technique principal 2ème classe ainsi que le 3ème concours Assistant Ingénieur.

Voici ci-dessous la nature des épreuves d'admissibilité selon les concours.

Concours	Nature de l'épreuve d'admissibilité	Durée	Coefficient
Assistant Ingénieur externe et Troisième concours Assistant Ingénieur	Epreuve écrite consistant : Soit en la rédaction, à partir d'un dossier technique sur un sujet relevant de l'emploi-type correspondant, d'une note comportant l'analyse du problème posé et la présentation argumentée des propositions formulées en réponse au problème posé Soit au traitement de questions et la résolution de cas pratiques et d'exercices relevant de l'emploi-type correspondant à l'emploi à pourvoir	3 heures	Coefficient 4
Technicien de classe supérieure externe	Epreuve écrite consistant : Soit la rédaction, à partir d'un dossier technique sur un sujet relevant de l'emploi-type correspondant, d'une note comportant l'analyse du problème posé et la présentation argumentée des propositions formulées en réponse au problème posé Soit le traitement de questions et la résolution de cas pratiques et d'exercices relevant de l'emploi-type correspondant à l'emploi à pourvoir	3 heures	Coefficient 3
Technicien de classe normale externe	Epreuve écrite consistant en le traitement de questions et la résolution de cas pratiques et d'exercices relevant de l'emploi-type correspondant à l'emploi à pourvoir	3 heures	Coefficient 3
Adjoint Technique externe	Epreuve écrite consistant en le traitement de questions et la résolution de cas pratiques et d'exercices relevant de l'emploi-type correspondant à l'emploi à pourvoir	2 heures	Coefficient 3

2.2. Présentation de l'épreuve

Quel que soit le concours présenté :

vous devez impérativement vous présenter en salle d'examen à l'heure indiquée sur la convocation.

Conseil

D'autre part, il vous est fortement conseillé d'utiliser l'intégralité du temps imparti. Si vous avez terminé l'épreuve avant l'heure de fin, utilisez les minutes restantes pour relire et corriger les éventuelles fautes d'orthographe.

2.2.1. Comment aborder l'épreuve écrite d'admissibilité ?

Lorsqu'il s'agit de la rédaction d'une note

Après une lecture attentive de l'énoncé, vous devrez procéder à la lecture des pièces du dossier afin de repérer les éléments essentiels à retenir.

Une fois ces éléments repérés, vous devrez réfléchir à une présentation structurée de ceux-ci : c'est l'élaboration de votre plan détaillé.

Un plan classique est recommandé :

- une introduction avec annonce du plan adopté
- un développement en 2 parties et sous-parties
- une conclusion

Lorsque vous aurez franchi ces 2 étapes indispensables, vous pourrez alors rédiger votre note en apportant un soin tout particulier à la présentation : écriture lisible, présentation soignée et surtout en évitant les fautes de grammaire et d'orthographe.

Lorsqu'il s'agit du traitement de questions, résolution de cas pratiques et d'exercices

Cette épreuve se décline en plusieurs thèmes :

- connaissance du milieu professionnel
- capacités rédactionnelles
- connaissance de l'anglais

Concernant la connaissance du milieu professionnel, les candidats auront à répondre à des questions sous forme de QCM^{AA} et/ou de QROC^{AA} ; les thèmes abordés relèvent toujours des connaissances professionnelles en rapport avec le programme du concours.

L'épreuve peut comporter une partie en anglais : son objectif est de vérifier votre compréhension d'un texte simple rédigé en anglais, sur lequel vous devrez répondre en français à des questions rédigées en français.

Conseil

Faites une lecture attentive des questions ou du cas posé afin de vous assurer d'avoir bien compris les attentes,

Pour les questions sous forme de QCM, cochez votre réponse sans ratures

Pour les questions sous forme de QROC répondez par des phrases courtes et structurées.

2.3. Où trouver les programmes des concours et les annales des années précédentes ?

- Tout sur les programmes :
 - *Sur le site du ministère de l'enseignement supérieur*
- Tout sur les annales des concours précédents :
 - *Sur le site de l'Université de Lyon 1*

Vous préparer aux épreuves d'admission

VII

1. Le jury d'admission

1.1. Le rôle du jury d'admission

Lors de la phase d'admission, le jury évalue les candidats en fonction des compétences requises pour occuper le poste ; il apprécie l'adéquation entre les compétences de candidat et le profil recherché par l'établissement. Le jury se réfère plus spécifiquement au profil de poste rédigée par l'établissement affectataire, lequel détaille précisément le futur poste occupé. S'il n'y a pas de profil de poste, le jury se réfère à l'emploi-type (cf. *Referens*).

1.2. La composition du jury d'admission

Pour les concours de catégorie A, la phase d'admission est organisée par l'établissement affectataire du poste (vous aurez donc autant d'épreuves d'admission que de vœux).

La composition du jury d'admission (catégorie A) est affichée le jour de l'épreuve sur les lieux des épreuves et sur son site internet, par l'établissement affectataire, pendant la durée de celle-ci.

Attention

Pour les concours de catégories B et C le jury d'admission est le même que celui d'admissibilité.

Le jury d'admission est composé d'au moins 5 membres ayant un rang au moins égal à celui permettant d'occuper le ou les emplois ouverts aux concours :

- un président
- 4 membres (dont au moins un expert de la BAP concernée)
- 1 ou plusieurs suppléants

La composition du jury doit respecter la parité= hommes/femmes, assurer la diversité géographique et la diversité des corps.

Remarque

Peuvent siéger dans les jurys d'admission des salariés du secteur public (enseignants, personnels BIATSS titulaires ou non de la fonction publique) et des salariés du secteur privé.

Chaque membre du jury a un rôle bien précis :

- Le Président : il coordonne le travail du jury (définit les méthodes de travail, le choix des sujets, le barème de notation, veille à la régularité des épreuves et à leur bon déroulement). Le président anime les délibérations et rédige le cas échéant un rapport sur le déroulement du concours.
- L'expert : il valide le(s) éventuels sujet(s). Il garantit l'adéquation entre le niveau du concours et l'évaluation. Les experts figurent sur une liste établie par le ministère.
- Les autres membres : ils participent au bon déroulement du recrutement et sont choisis en fonction de leur bonne connaissance du métier auquel correspond le concours.
- Les suppléants : ils peuvent être appelés juste avant le début de l'épreuve en cas de

désistement pour cas de force majeure d'un des membres du jury.

Attention

Pour les concours de catégories A :

Les membres qui composent le jury d'admissibilité ne peuvent siéger pas dans le jury d'admission.

1.3. Le fonctionnement et les règles du jury d'admission

Selon le nombre de candidats et/ou le caractère des épreuves, le jury d'admission peut être divisé en plusieurs groupes d'examineurs appelés sous-commissions. Le fonctionnement du jury obéit aux règles suivantes : impartialité, souveraineté, discrétion, égalité de traitement des candidats et unicité.

Même constitué en sous-groupes d'examineurs, le jury est unique pour un même concours de catégorie B et de catégorie C. La mise en place des sous-groupes implique une harmonisation des modes de notation par le président ainsi qu'une notation commune.

1.4. La délibération et la proclamation des résultats d'admission

La réunion de délibération se tient en présence de tous les membres du jury ayant participé à l'ensemble des épreuves d'admission. Les membres du jury sont tenus par un devoir de réserve. Les résultats ne sont publiés sur le site du Ministère (rubrique suivi de candidature) que lorsque le procès verbal des résultats a été signé par le Président. A l'issue de l'épreuve, le jury peut établir un rapport de jury.

Remarque

Aucun résultat n'est communiqué directement aux candidats (par téléphone ou mail) par le centre organisateur de tout ou partie des épreuves du concours. Les résultats sont affichés sur le lieu de l'épreuve et consultables sur le site web du ministère. Le détail des notes d'admissibilité et d'admission est mis à la disposition des candidats via le suivi détaillé de sa candidature (sur le site du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) à la fin de toutes les épreuves du concours.

2. Les épreuves professionnelles d'admission

2.1. Que dit la réglementation ?

Sont concernés par ces épreuves professionnelles d'admission : les candidats aux concours externes de Technicien classe supérieure et classe normale et d'Adjoint Technique principal de 2ème classe.

Voici ci-dessous la nature des épreuves professionnelles d'admission selon les concours (cliquer sur le tableau pour plus de lisibilité).

Concours	Nature de l'épreuve professionnelle d'admission	Durée	Coefficient
Technicien de classe supérieure externe et Technicien de classe normale externe	Epreuve consistant : Soit en un travail pratique ou des travaux pratiques relevant de l'emploi-type correspondant à l'emploi à pourvoir et pouvant être assorti de questions Soit au traitement de questions et la résolution de cas pratiques et d'exercices relevant de l'emploi-type correspondant à l'emploi à pourvoir	Durée à l'appréciation du jury mais au maximum 3 heures y compris le temps de préparation éventuel laissé au candidat	Coefficient 4
Adjoint Technique externe	Epreuve consistant : Soit en un travail pratique ou des travaux pratiques relevant de l'emploi-type correspondant à l'emploi à pourvoir et pouvant être assorti de questions Soit au traitement de questions et la résolution de cas pratiques et d'exercices relevant de l'emploi-type correspondant à l'emploi à pourvoir	Durée à l'appréciation du jury mais au maximum 2 heures y compris le temps de préparation éventuel laissé au candidat	Coefficient 4

Épreuve professionnelle d'admission

2.2. Fonction et enjeux de cette épreuve professionnelle

Les épreuves professionnelles ne sont obligatoires que pour les concours externes de catégories B et C toutes BAP confondues.

Ces épreuves doivent permettre d'apprécier l'aptitude des candidats à exercer les fonctions postulées.

Exemple

- Pour l'emploi-type de technicien en mécanique, le candidat pourra être amené à réaliser une pièce sur machine outil.
- Pour l'emploi-type d'électricien, il pourra réaliser un montage sur un tableau électrique.
- Pour l'emploi-type de technicien en gestion administrative, il pourra lui être demandé de réaliser un tableau croisé dynamique sur Excel.

2.3. Quelques repères sur le déroulement de cette épreuve

Les candidats ont à leur disposition un matériel identique, si nécessaire, la convocation précisera que vous devrez vous munir de certains « équipements » (ex. : lunettes de protection, compas, règle, calculatrice...).

Remarque

Les membres du jury peuvent assister à l'épreuve professionnelle, ils peuvent poser des questions aux candidats pendant l'épreuve.

Attention

En cas de demande d'aménagement d'épreuve: un certificat médical doit être fourni et préciser pour quelles épreuves les aménagements sont demandés.

2.4. Supports d'aide et liens utiles pour réviser

Vous avez accès aux programmes pour les épreuves écrites professionnelles sur le site du *ministère*.

Les annales sont à consulter sur *le site de l'Université Lyon1*.

3. Le Curriculum vitae et la lettre de motivation

3.1. Découverte du CV et de la lettre de motivation



CV et lettre de motivation

Pour quels concours ces documents sont-ils exigés ?

Ils sont exigés pour la phase d'admission de tous les concours

A qui ces documents sont-ils destinés ?

Ils sont destinés aux membres des jurys d'admission et constituent de ce fait les *seuls documents* qui sont mis à leur disposition.

Ce sont donc des documents clés sur lesquels le jury d'admission va s'appuyer pour auditionner les candidats.

Remarque

La saisie de ces documents se fait directement sur le site du ministère selon une maquette imposée. Cette saisie est possible dès l'enregistrement de votre candidature au concours et à faire obligatoirement avant l'épreuve d'admission concernée.

Attention

La saisie du CV et de la lettre de motivation doivent s'effectuer au plus tard 5 jours avant la date de convocation à l'épreuve.

La lettre de motivation est votre argumentaire personnel pour présenter les raisons de votre candidature, souligner vos qualités, vos compétences en lien avec les exigences du poste que vous convoitez.

Le CV et la lettre de motivation sont complémentaires et donnent une première image de votre parcours et de votre candidature.

Le CV : la maquette de saisie du CV comprend 4 rubriques :

Formation et diplôme : il vous est demandé de préciser votre niveau d'étude, cursus scolaire, universitaire, formation professionnelle continue, etc. (ordre anti-chronologique).

Veiller à bien distinguer vos formations diplômantes des autres formations de type stages, formations professionnelles suivies en tant que salarié. Pour les formations diplômantes, précisez l'intitulé exact, l'établissement, la date d'obtention du diplôme.

Pour les stages de formation : précisez l'intitulé exact, le prestataire, les dates et durée des formations.

Expériences professionnelles : Il vous est demandé, pour chaque expérience, de préciser :

- dates de début et de fin des expériences (années, la plus récente d'abord)
- nom de l'entreprise / ministère / secteur d'activité
- fonction occupée
- réalisations, éléments quantitatifs ou qualitatifs, direction d'équipe, etc.

Vous pouvez indiquer vos missions et activités principales dans la mesure où elles sont en adéquation avec le poste visé. Vous pouvez illustrer certaines missions et/ou activités avec des données quantifiées.

Compétences particulières : Il vous est demandé de préciser :

- les savoirs, savoir-faire et savoir-être, éventuellement développés à titre personnel
- La maîtrise d'outils informatiques
- Les langues parlées et écrites, avec le niveau (par ex., notions, courant, lu, écrit, parlé)
- La détention d'un permis de conduire, d'une qualification particulière.

A titre personnel, vous avez pu développer certaines compétences dans le cadre d'activités associatives, de bénévolat ou de séjours à l'étranger. Ces compétences peuvent être soulignées et constituer des atouts pour le poste convoité.

Centres d'intérêt : Il vous est demandé de mentionner vos activités extra-professionnelles, par exemple la participation à des associations, des loisirs (sport, culture, voyage, etc.).

Le CV doit être :

- Personnalisé en fonction des profils des postes ou des emplois-type du concours
- Neutre
- Clair
- Sincère
- Cohérent
- Synthétique

- Rédigé en mode impersonnel (pas de « je »).

Conseil

Pour rédiger votre CV :

- recherchez et listez les informations concernant votre parcours de formation, votre parcours professionnel (différents postes occupés), les compétences acquises, vos centres d'intérêt
- procédez à une sélection des informations utiles pour le poste visé,
- répertoriez les informations choisies par rubrique en tenant compte de l'aspect temporel.
- pensez à illustrer vos activités et compétences principales avec des données quantifiées (exemple nombre de personnes encadrées, montant du budget géré...).

3.3. Le contenu de la lettre de motivation

La lettre de motivation : la maquette de saisie comprend 2 rubriques :

Pourquoi candidatez-vous à ce poste ? Il vous est demandé d'indiquer l'objet de votre candidature en termes précis et votre motivation.

les sujets de motivation sont multiples : nouvelle étape dans le parcours professionnel, recherche d'un nouveau métier, de nouvelles responsabilités, attrait pour la structure...

Attention : pour les concours de catégorie A

Pour démontrer votre motivation et votre intérêt pour le poste sur lequel vous candidatez, il est important de recueillir au préalable, des informations portant sur l'établissement, la structure d'accueil et le profil du poste concerné, différent pour chaque affectataire.

Quels sont vos atouts ? Il vous est demandé ici de justifier votre candidature en l'inscrivant dans votre cursus. La lettre de motivation peut compléter le CV en détaillant une ou plusieurs expérience(s) particulièrement intéressante(s) et en relation directe avec le concours visé: missions, responsabilités, résultats, etc.

Remarque

- le contenu de chacune des 6 rubriques de la maquette CV / lettre de motivation est limité à 3600 caractères,
- pour rédiger cette maquette, il est possible de faire un copier-coller à partir d'un CV existant
- il est d'ailleurs utile de rédiger les rubriques de cette maquette d'abord sur un fichier Word ou Writer. Vous sauvegardez ainsi votre saisie ! Ensuite un simple copier-coller vous permet de transférer vos écrits sur la maquette en ligne,
- aucune mise en forme du texte n'est autorisée (pas de gras, une seule police de caractère, pas d'italique, pas de tableau, pas de sur-lignage, pas de puces ou autres éléments graphiques...).

Attention : Pour les concours de catégorie A

vous pouvez saisir et valider un CV/Lettre de motivation pour chaque établissement dans lequel vous avez choisi d'être candidat

4. L'entretien avec le jury d'admission

4.1. Que dit la réglementation ?

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury du concours. Sa durée varie en fonction du niveau de concours (IGR, IGE, ASI, TCH, ATRF). Cet entretien se déroule en deux temps : un exposé fait par le candidat suivi d'un échange avec le jury.

4.1.1. Quel coefficient pour quel concours ?

- Voici ci-dessous les coefficients réglementaires appliqués à cette épreuve selon le niveau et la nature du concours concerné
- Un coefficient 5 pour les concours EXTERNES IGR, IGE et ASI
- Un coefficient 4 pour les concours INTERNES IGR, IGE, ASI, TCH classe supérieure, TCH classe normale et ATRF
- Un coefficient 3 pour les concours EXTERNES TCH classe supérieure, TCH classe normale et ATRF
- Un coefficient 5 pour les concours 3ème voie IGE et ASI.

A savoir : toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admission, avant l'application du coefficient s'y rapportant, est éliminatoire

4.2. Quels sont les objectifs de cette épreuve?

Cette épreuve, la dernière et souvent la plus déterminante en raison de son coefficient, a pour objectifs :

Pour les membres du jury :

- de rencontrer les candidats
- d'écouter et de questionner chaque candidat en vue d'évaluer leurs compétences et leurs motivations pour le ou les poste(s) mis au concours,
- d'apprécier la personnalité des candidats.

Pour les candidats :

- Cette épreuve est l'opportunité pour vous "candidat" de convaincre le jury de l'adéquation de votre profil avec celui du ou des poste(s) proposé(s). Pendant ce temps d'échange, vous pourrez exposer votre parcours professionnel, vos compétences, atouts et motivations.

4.3. Comment appréhender votre convocation à cette épreuve ?

Lorsque vous imprimez votre convocation (sur le site d'inscription du Ministère) pour cette épreuve d'entretien avec le jury d'admission, il vous faut :

- Impérativement contacter (par courriel pour conserver une trace de votre désistement) le centre organisateur du concours si vous ne souhaitez plus participer à cette épreuve. Cela va de soi mais encore bon nombre de candidats ne le font pas.
- Si la date et/ou l'horaire auxquels vous êtes convoqué(e) pour cette épreuve ne vous conviennent pas, vous pouvez en informer le centre organisateur qui, dans la mesure du possible, pourra vous proposer un changement éventuel d'horaire.
- Bien prendre connaissance de la date, de l'horaire et du lieu précis où se déroulera cette épreuve afin de préparer votre éventuel déplacement mais aussi de repérer quelques jours avant (si géographiquement cela vous est possible) le lieu exact de l'épreuve.
- Enfin, l'horaire de passage indiqué sur votre convocation vous est souvent donné à titre indicatif mais vous devez néanmoins être présent sur le lieu de l'épreuve 30 minutes avant cet horaire précisé. Il vous faudra peut-être patienter avant votre passage.

4.4. Comment se déroule l'entretien avec le jury ?



Jury d'admission

En terme de configuration dans l'espace, l'entretien avec le jury se déroule dans une salle préparée à cet effet. De manière générale, les membres du jury sont assis face à vous. Vous disposez d'un siège et en général d'une table pour vous installer face au jury.

4.5. Le temps imparti pour l'entretien

L'épreuve d'entretien oral avec le jury de concours et ce, quel que soit le niveau de concours (A, B ou C) comporte 2 parties correspondant chacune à un temps donné. Il s'agit dans un ordre chronologique :

1. Du temps dédié à l'exposé du candidat. C'est d'abord le candidat qui expose son parcours professionnel.
2. Du temps dédié à l'échange avec le jury. Lorsque le candidat a terminé son exposé oral, les membres du jury poursuivent avec des questions.

Voici ci-dessous, les durées réglementaires de l'exposé du candidat selon le niveau de concours.

Pour les concours IGR externes et internes : le candidat dispose de *10 minutes* au maximum pour son exposé oral.

Pour tous les autres concours : le candidat dispose de *5 minutes* pour son exposé oral.

concours	durée totale de l'entretien avec le jury	durée de l'exposé du candidat
IGR externe et interne	45 minutes	10 minutes
IGE et ASI externe interne et 3ème voie	30 minutes	5 minutes
Tech externe et interne classe sup et classe normale	25 minutes	5 minutes
ATRF externe et interne	20 minutes	5 minutes

Remarque

C'est en général le Président du jury qui introduit cette épreuve en expliquant le déroulement de celle-ci.

4.6. Préparation de votre exposé

L'exposé oral est un exercice de communication par excellence qui repose sur 3 fonctions qui peuvent se traduire en 3 objectifs à atteindre.

informer

L'objectif à atteindre est de renseigner sur soi

Pour cela, il faut préparer attentivement le contenu de votre exposé en abordant :

- Votre parcours professionnel
- Vos motivations et atouts
- Vos compétences
- Votre personnalité.

faciliter l'écoute

L'objectif à atteindre est de faciliter l'écoute des membres du jury, la compréhension et la mémorisation de votre exposé

Pour cela, il vous faut travailler la structuration de votre exposé :

- Structurez et argumentez vos propos
- Organisez vos idées
- Utilisez des transitions
- Utilisez un vocabulaire adapté (ni trop technique, ni trop d'acronymes et signes divers)
- Cherchez à être convaincant et intéressant
- Chiffrez chaque fois que cela est possible pour mieux illustrer votre savoir-faire et votre implication.

savoir bien communiquer

L'objectif à atteindre est d'adopter des comportements et attitudes de communication positives

- Pour cela, il vous faut travailler le verbal et le non verbal :
- Posez et calibrez votre voix
- Soignez votre langage
- Adoptez une gestuelle et une attitude d'ouverture
- Recherchez l'authenticité et la positivité
- Adoptez une attitude assertive (affirmation de soi)
- Gérez au mieux vos émotions ou leurs manifestations visibles.

Méthode

Pour atteindre ces 3 objectifs, il est indispensable de bien préparer son exposé : tout d'abord par écrit, pour être certain d'aborder l'essentiel, puis en s'exerçant à l'oral avant le jour J. Pour vous aider dans ce travail d'écriture puis d'entraînement à l'oral, votre exposé doit être, dans l'idéal, structuré et construit : une introduction, un développement, une conclusion

4.7. Contenu de l'exposé

4.7.1. L'introduction

L'introduction permet de donner un cadre à votre intervention. Elle correspond à vos premières paroles, il est donc particulièrement important de bien la préparer pour se mettre en confiance.

Méthode

Il est généralement conseillé de se présenter par son prénom et nom, d'évoquer son niveau d'études scolaires/universitaires et de préciser très succinctement son statut professionnel actuel (métier exercé et lieu etc.).

Vous pouvez également dans cette introduction annoncer votre "plan", c'est à dire évoquer dans les grandes lignes ce dont vous allez parler durant le temps qui vous est imparti.

Aussi il vous est conseillé de le préparer lorsque vous aurez totalement terminé le contenu de votre exposé.

Attention

Dans cette introduction, il s'agit d'évoquer votre situation professionnelle et non personnelle.

4.7.2. Le développement

C'est le cœur de votre exposé, il doit par conséquent occuper la plus grande partie de votre temps de parole durant le temps qui vous est imparti. Son objectif est de démontrer par la présentation de votre parcours professionnel que vous correspondez aux exigences du profil du ou des poste(s) mis au concours.

Méthode

Il s'agit dans cette partie de présenter de manière chronologique (du plus ancien au plus récent) ou thématique (regrouper des expériences similaires et évoquer les activités communes pour éviter les répétitions) ses expériences professionnelles en détaillant particulièrement celles en lien direct avec le concours visé. Pour celles-ci, il est utile d'utiliser des chiffres pour illustrer vos propos mais également des exemples concrets de réalisations.

Pour chaque expérience professionnelle pertinente au regard du profil du ou des poste(s), il est utile d'aller du plus large au plus particulier en commençant tout d'abord par situer votre environnement de travail :

- La société et son activité,
- Éventuellement une présentation rapide du service/ département/ direction/ laboratoire dans lequel se situe le poste occupé,
- L'équipe dans laquelle vous travaillez ou avez travaillé,
- Votre rôle dans cette équipe,
- Vos missions, activités, objectifs de travail, réalisations et compétences acquises, vos responsabilités et votre degré d'autonomie.

Cette manière de présenter ses expériences professionnelles permet aux membres du jury de vous situer, de vous imaginer plus facilement dans un cadre de travail.

Enfin, cette partie "DÉVELOPPEMENT" doit constituer environ 3/4 du temps qui vous est imparti pour votre exposé oral.

4.7.3. La conclusion

La conclusion marque la fin de votre exposé et doit permettre aux membres du jury de poursuivre l'entretien avec le temps des questions.

Méthode

C'est généralement dans cette partie que vous pouvez évoquer vos motivations, votre intérêt pour le poste proposé et l'enjeu que représente, pour vous, ce concours.

En adoptant ces quelques conseils, votre exposé gagnera en clarté, en fluidité et ce faisant facilitera sa compréhension et sa mémorisation par les membres du jury.

4.8. Comment vous préparer aux questions du jury ?

Quel que soit le niveau ou la nature du concours, il y aura toujours un échange avec les membres du jury et ce, à travers ce temps des questions.

Les questions posées par les membres du jury permettent :

- de vérifier la réalité des faits cités par le candidat,
- de tester le niveau de compétences (selon le niveau du concours : technicité, autonomie, capacité à encadrer une équipe...) du candidat,
- enfin, de vérifier l'adéquation entre les compétences du candidat et celles nécessaires pour occuper le/les poste(s) mis au concours.

De manière générale, les questions du jury s'organisent selon la "technique des cercles", en partant du spécifique au plus général. Elles peuvent s'enchaîner de la manière suivante :

- 1- Des questions sur vos fonctions actuelles (ou situation actuelle),
- 2- Des questions sur votre environnement professionnel direct (votre service, département, laboratoire, etc.),
- 3- Des questions sur votre environnement professionnel élargi (la société ou l'établissement employeur),
- 4- Enfin, des questions sur l'enseignement supérieur en général.

Comment gérer les questions du jury ?

La manière d'accueillir et de gérer les questions peut faire l'objet d'une évaluation attentive des membres du jury, au-delà même des réponses qui sont apportées par les candidats.

Attention

Cette partie de questions/réponses n'est pas un jeu de rapidité consistant pour le candidat à répondre impérativement et le plus vite possible aux questions qui lui sont posées. Il vous faut montrer, au contraire, votre capacité à prendre du recul, à analyser une question, à y répondre, lorsque c'est possible, de manière posée et structurée.

Conseil

Pour l'accueil des questions : écoutez jusqu'au bout celui qui la pose, sans l'interrompre.

Si vous ne comprenez pas la question posée : n'hésitez pas à demander à votre interlocuteur de la répéter ou reformulez la pour que votre interlocuteur puisse rectifier

Si la question vous semble trop générale : n'hésitez pas à demander des précisions à votre interlocuteur pour préciser le « champ » de cette question.

Si vous ne connaissez pas la réponse : n'hésitez pas à dire franchement que vous ne savez pas y répondre.

Il est donc très utile dans le cadre de la préparation de cette épreuve de rassembler un maximum d'informations sur le contexte et l'environnement professionnel du/des poste(s). Pour cela, vous pouvez consulter le site Internet de l'établissement et, s'il existe, de la structure où le poste sera localisé.

Conseil

Pour vous aider à préparer au mieux cette étape des "questions du jury", nous vous suggérons ci-dessous de lire la brochure *"Structures et fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur"* et de consulter les *annales*.

Comment mieux gérer votre trac ?

Le trac est un phénomène naturel qui survient souvent dans des situations inhabituelles, ou comportant un enjeu très fort. La réussite à un concours est une situation à enjeu fort pour de nombreux candidats.

Ce trac naturel ne peut pas être supprimé totalement mais il est possible de l'atténuer en apprenant à mieux le gérer ! Pour cela, voici quelques conseils et techniques.

Tout d'abord, il est important de connaître ses propres manifestations du trac pour tenter d'apprivoiser les symptômes et ce faisant, pour avoir recours aux "remèdes" nécessaires.

Il existe en effet 3 grands profils de manifestations du trac chez l'humain :

Le profil dit "somatique" : avec des symptômes qui sont des maux dans le corps (mal de tête, mal de dos, crampes, mal d'estomac...).

Le profil de type "cérébral" : avec des symptômes plutôt logés dans le conscient et l'inconscient donc à un niveau cérébral. En général, la personne rumine des mauvaises pensées, elle imagine son échec et son esprit est obnubilé par cela.

Enfin le profil dit "hyperactif" : avec des symptômes qui "contraignent" la personne à faire mille et une choses et à être constamment en activité.

Quelques techniques de gestion du trac qui fonctionnent

Indépendamment de votre « profil » en matière de manifestations du trac, il existe des techniques de gestion du trac qui fonctionnent et qui sont utilisées par les plus grands orateurs, les comédiens etc.

La technique de respiration ventrale

Objectif : cette méthode permet d'évacuer son trac (et le mauvais), grâce à un travail profond sur sa respiration.

Méthode

Inspirez par le ventre pendant 5 secondes, bloquez pendant 5 secondes et expirez lentement en relâchant le ventre pendant 5 secondes. Répétez plusieurs fois de suite cet exercice. A utiliser sans modération avant le jour J, pendant l'attente de votre passage devant le jury et même très discrètement lorsque vous serez en présence du jury.

La technique de relaxation selon JACOBSON

Objectif : cette méthode permet de dénouer les tensions qui se nichent dans son corps en travaillant sur le relâchement, la détente.

Le bénéfice attendu : c'est prendre conscience de votre pouvoir à agir sur les tensions de corps et les «nœuds» de trac qui s'y nichent.

Méthode

Contractez au maximum, en comptant jusqu'à 5, vos pieds, puis relâchez...

Contractez au maximum, en comptant jusqu'à 5, vos jambes, puis relâchez...

Contractez au maximum, en comptant jusqu'à 5, vos mains, puis relâchez...

Contractez au maximum, en comptant jusqu'à 5, vos bras, puis relâchez...

Contractez au maximum, en comptant jusqu'à 5, votre cou, puis relâchez ...

Contractez au maximum, en comptant jusqu'à 5, votre visage, puis relâchez...

D'autres techniques existent bien sûr, notamment celles dites de relaxation comme le yoga qui aide à libérer les tensions du corps.

Enfin, bien préparer votre exposé, ce que vous allez dire durant le temps qui vous est donné contribue également à ce que vous maîtrisiez et gériez mieux votre trac le jour J.

Conseil

Pour être le plus efficace pour cette dernière mais importante épreuve d'oral avec le jury de concours, mettez tous les atouts de votre côté en :

- préparant par écrit et en répétant à l'oral votre exposé seul ou devant des personnes de votre entourage professionnel et/ou personnel,
- préparant une liste de questions/réponses possibles relatives à votre parcours, au métier et à l'environnement de travail du poste pour lequel vous êtes candidat(e),
- lisant attentivement votre convocation à l'épreuve : quand, quelle heure et surtout où et en faisant un repérage avant le jour J pour estimer le temps de trajet, repérer le lieu précis,
- préparant votre tenue vestimentaire la veille du jour J,
- utilisant une technique de gestion du trac adaptée aux manifestations les plus flagrantes du trac chez vous,
- et en croyant en vous et en vos capacités, si le jury vous a sélectionné à l'admissibilité, c'est que votre profil les intéresse, donc, c'est à vous de faire l'autre moitié du chemin !

Pour les concours de catégorie A (IGR, IGE et ASI), les lauréats sur liste principale et sur liste complémentaire auront à saisir leur vœux d'affectation directement sur l'*application mise à disposition sur le site du Ministère* (LAUREAT-IT)

Pour les concours de catégorie B et C, c'est au moment des épreuves d'admission que le centre organisateur remet aux candidats des fiches de vœux. Les candidats sont ainsi invités à les compléter et à les remettre sur place.

Attention

Les vœux d'affectation émis par les candidats ne le sont qu'à titre indicatif.

Téléchargement



Pour télécharger la version PDF du "Guide pratique du candidat"



Remerciements

IX

Ce Guide a été réalisé par un groupe de travail issu de l'association nationale des responsables de formation des établissements d'enseignement supérieur « PARFAIRE » à la demande du Bureau des Concours du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Nous remercions particulièrement l'Université de Technologie de Compiègne (UTC).

Glossaire



Catégories

Il existe trois catégories dans la Fonction publique. Pour la filière des ITRF (Ingénieurs, Techniciens de Recherche et Formation), voici pour chaque catégorie, les corps qu'elle comprend :

- Catégorie A : Corps des Ingénieurs de Recherche (IGR), des Ingénieurs d'Études (IGE), et des Assistants Ingénieurs (ASI)
- Catégorie B : Corps des Techniciens (TCH) de classe normale et de classe supérieure
- Catégorie C : Corps des Adjointes techniques (ATRF)

Emploi-type

C'est la description des missions et des compétences relatives au métier. Exemple : ingénieur statisticien

Établissement affectataire

Université ou établissement dans lequel le poste est à pourvoir et qui organise les phases d'admission de ses concours de catégorie A.

Grades

Dans un corps, il peut y avoir plusieurs grades. Exemples : IGE 2ème classe et IGE 1ère classe, Technicien classe normale, supérieure ou exceptionnelle.

Parité

Le jury doit respecter une proportion minimale de 40% de chaque sexe.

Phase d'admissibilité

La phase d'admissibilité (1ère phase du concours) consiste soit en l'étude de dossiers (pour tous les concours internes, pour les concours externes IGR et IGE et pour le concours 3ème voie IGE) soit en une épreuve écrite pour les concours externes d'ASI, de TCH, d'ATRF et pour le concours de 3ème voie ASI.

Phase d'admission

La phase d'admission (2ème et dernière phase) consiste en un entretien avec le jury de 20 à 45 minutes suivant le concours. Cette phase peut comporter dans certains cas une épreuve professionnelle (concours externes de technicien et d'adjoint).

Profil de poste

C'est la description des missions et des compétences liées au métier mais également au poste lui-même avec des précisions essentielles (par exemple, compétences linguistiques ou maîtrise de certains logiciels...)

Zones académiques

LISTE DES ZONES ACADÉMIQUES POUR L'ORGANISATION DES CONCOURS DE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES ADJOINTS TECHNIQUES DE RECHERCHE ET DE FORMATION ET DANS LE CORPS DES TECHNICIENS DE RECHERCHE ET DE FORMATION CLASSE NORMALE et CLASSE SUPÉRIEURE

Académie de Lille

Académie de Rouen

Académie d'Amiens

Académie de Caen

Académie de Rennes

Académie de Nantes

Académie de Paris Versailles

Académie de Créteil

Académie de Reims

Académie de Nancy Metz

Académie de Strasbourg

Académie de Besançon

Académie de Dijon

Académie d'Orléans Tours

Académie de Limoges

Académie de Poitiers

Académie de Clermont Ferrand

Académie de Lyon

Académie de Grenoble

Académie de Toulouse

Académie de Bordeaux

Académie de Montpellier

Académie d'Aix Marseille

Académie de Nice

Académie de Corse

Abréviations



ASI : Assistant Ingénieur

ATRF : Adjoint technique de recherche et formation

BAP : Branche d'Activité Professionnelle. Exemple : BAP E : Informatique, Statistique et Calcul Scientifique

EPSCP : Établissement Public à caractère Scientifique Culturel et Professionnel

IGE : Ingénieur d'Etudes

IGR : Ingénieur de Recherches

ITRF : Ingénieurs Techniciens de Recherche et de Formation

QCM : Questionnaire à Choix Multiples

QCR : Questionnaire à Réponses Courtes

QROC : Questionnaire à Réponses Ouvertes Courtes

TCH : Technicien

